

## PROTECTION SOCIALE

### ACCIDENTS DU TRAVAIL

FIVA

Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

#### **Décision du 19 décembre 2014 fixant la composition du comité technique d'établissement du FIVA**

NOR : AFSR1431000S

La directrice du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 19 juin 2011 portant création du comité technique du FIVA;

Vu la décision du 16 décembre 2014 relative au résultat de la consultation électorale du 4 décembre 2014;

Vu le courrier du 19 décembre 2014 de la SACAS-CFDT désignant les représentants du personnel au CTE du FIVA,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique d'établissement créé auprès de la directrice du FIVA :

#### **Membres titulaires**

Mme Agnès Plassart, présidente.

M. Thierry Le Goff, secrétaire.

#### **Membres suppléants**

Mme Marie Ozanam.

M. Arnaud Piron.

#### Article 2

Sont désignés suite au scrutin du 4 décembre 2014 les représentants du personnel au comité technique créé auprès de la directrice du FIVA :

#### **Membres titulaires**

Mme Najah Oueriemmi.

Mme Laëtitia Marc.

Mme Stéphanie Stier.

#### **Membres suppléants**

M. Sébastien Bauer.

Mme Anne Jacquier Walton.

M. Michaël Cros.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 19 décembre 2014.

A. PLASSART